



COMMUNE DE  
MIGNOVILLARD

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

*Séance du lundi 4 février 2013*

**Présents** : Daniel ANNICHINI, Gérard CAILLE, Elisabeth COURTOIS, Georges COURVOISIER, Nicolas MAIRE, Anne-Marie MIVELLE, Dominique MOUGET, Claude PAGET, Anne TARRIUS, Hélène TRIMAILLE, Daniel VERNEREY.

**Absents excusés** : Daniel MULLER, Jean-Luc GONIN, Florent SERRETTE.

**Secrétaire de séance** : Anne-Marie MIVELLE.

**Autres présents** : Nathalie PENTRELLA, secrétaire de mairie.

*La séance est ouverte à 20 h 30.*

## **1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du lundi 7 janvier 2013**

Le compte-rendu de la séance du lundi 7 janvier 2013 est adopté, à l'unanimité, par le Conseil Municipal. Une remarque est faite sur la date de mise en application de la taxe d'aménagement qui n'est pas le 1<sup>er</sup> janvier 2013 mais le 1<sup>er</sup> mars 2012.

## **2. Droit de préemption Urbain :**

- **Parcelles ZA 185 issue de la division de la ZA 117** : La parcelle des Consorts VACELET sera cédée à Mr BONNET Samuel.

La commune n'exerce pas son droit de préemption pour cette vente.

## **3. Programme de travaux ONF :**

L'ONF propose un pré-programme de travaux 2013. Les travaux sylvicoles concernent les parcelles 28 30 34, 35, 44 et 1 pour un montant de 42 080 € HT. L'adjoint en charge de la forêt fait part du détail et des précisions techniques qui avaient été souhaités par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal juge nécessaire de réaliser l'ensemble des travaux et accepte la proposition de l'ONF dans sa globalité.

## **4. Budget Primitif 2013 : subventions aux associations**

Mme le Maire fait part des subventions accordées en 2012. Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer des subventions aux associations locales suivantes :

- Association « familles rurales » :	32 684 €
- Amicale des sapeurs pompiers :	250 €
- Club UNESCO :	512 €
- Comité des fêtes (feux d'artifices) :	2 000 €
- Coop. scolaire – Projet d'école :	915 €
- Souvenir français :	50 €

## **5. Extension de l'école :**

### **Avenant n°1 du marché lot 4 Menuiserie**

Suite à sa décision du 5 novembre dernier, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité l'avenant n°1 lot n°4 Menuiserie pour les travaux supplémentaires sur la trémie concernant la plate forme élévatrice. Ces travaux sont évalués pour un montant de 2 248,48 € TTC.

### **Proposition modification n°7 Lot n°6 : électricité**

Suite à la demande de prises supplémentaires dans la tisanerie et l'alimentation électrique des stores dans les salles de classe. Un devis d'un montant de 1 758,12 € TTC est proposé par l'entreprise GODIN. Le Conseil Municipal accepte la demande.

## **6. Encaissement d'un chèque GROUPAMA.**

Un remboursement de sinistre d'un montant de 1 260,82 € est proposé par les assurances GROUPAMA, pour la réparation d'une lampe de rue vers le lotissement de Walheim. Le Conseil Municipal accepte le chèque et charge Mme le Maire de son encaissement et de l'exécution des travaux de réparation.

## **7. Convention avec la Communauté de communes la Granvallière pour la participation au transport d'un élève scolarisé à l'extérieur.**

Le collège de St Laurent accueille un élève domicilié sur la commune. Dans le cadre des enseignements obligatoires et notamment la natation, la Communauté de Communes La Grandvallière prend en charge le transport des sorties « piscine » à Morbier, pour les élèves ressortissants de la Grandvallière.

Elle répercute ensuite, aux communes non adhérentes à la Grandvallière, la dépense occasionnée. Elle propose donc à la commune une convention pour déterminer les modalités de remboursement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la demande et donne tout pouvoir à Mme le Maire pour la signature de la convention.

## **8. Proposition vente parcelle AB 62**

Suite à la demande de Mr LEBAUD de vendre sa parcelle AB 62, qui est un emplacement réservé (Vente possible exclusivement à la commune), un courrier proposant le montant estimé par les domaines a été adressé à Mr Lebaud selon la décision du Conseil Municipal du 7 janvier 2013.

Suite à ce courrier, Il a fait une nouvelle proposition de 58 000 €. Le Conseil Municipal, après discussion et délibération, arrête le prix à 36 000 € correspondant à l'estimation des domaines majorée de 10 % et charge Mme le Maire d'en faire part à Mr Lebaud.

## **9. Reforme des rythmes scolaires. Délibération à prendre.**

Mme le Maire fait part au Conseil Municipal que cette nouvelle loi engendre des coûts supplémentaires de garderie et d'organisation des plages horaires des écoles. Une possibilité de report de la date de mise en place est possible par délibération du Conseil Municipal à la rentrée de 2014. Mme le Maire propose de délibérer en sens afin de connaître plus en détail cette réforme.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, accepte la proposition et donne tout pouvoir à Mme le Maire pour reporter cette date.

## **10. Point sur le dossier « Fontaine Carrée »**

L'Adjoint en charge du dossier fait le point sur l'avancement du Plan de Gestion exécuté par la Fédération des Chasseurs du Jura. Il se terminera en mars et sera présenté au Conseil Municipal d'avril 2013. Les travaux à réaliser seront déterminés, entre autre, le curage de l'étang de « Fontaine Carrée ».

## 11. Informations et questions diverses

### - **Accompagnateurs dans les bus scolaires :**

Mme le Maire fait part de la nouvelle réforme départementale obligeant la présence d'un accompagnateur dans les bus scolaires pour les enfants de moins de 6 ans. Un courrier a été adressé par les SIVOS de Nozeroy, La Baroche, Censeau et la commune de Mignovillard à Mr le Président de la Communauté de Commune du Plateau de Nozeroy afin de mutualiser à l'échelle de son territoire l'organisation de cette nouvelle charge.

- **Rapprochement du Centre de Premiers Secours de Mignovillard et le Centre d'Intervention de Nozeroy :** Suite à la réunion du 28 février 2013, les deux centres qui travaillent déjà en collaboration envisagent une fusion avec la création d'un poste avancé à Mignovillard. Une réflexion sur des locaux plus fonctionnels est en cours avec le SDIS.

*La séance est levée à 23 h*

Le Conseil Municipal,

Le Maire,  
Anne TARRIUS